

**COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 22 JUILLET 2020  
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt, le 22 juillet à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Givors, siège social du Syndicat sous la présidence de Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA, Présidente, en session ordinaire.

Convocation en date du 16 juillet 2020.

-----

**Nombre de membres en exercice** : 8

**Présents** : 5

**Membres présents** : Vienne Condrieu Agglomération, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

**Délégués présents** :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Pierre GONON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT.

Suppléants : Mme Annick GUICHARD, M. Joseph JIMENEZ

**Délégués absents ou excusés** :

Titulaires : M. Gérard LAMBERT, M. Maurice OLAGNIER M. Fernand FURST, M. Jean-Paul COLIN, M. Roland BERNARD, M. Xavier ODO, M. Gabriel VILLARD, M. André MONTET, M. Pierre DUSSURGEY, M. François CHAVAS, M. Didier TESTE, M. Vincent MOREL.

Suppléants : M. Pierre DIAMANTIDIS, M. Lucien BARGE, M. Pierre VERGUIN, Mme Isabelle BROUILLET, M. Jean-François GAGNEUR, M. Thierry SALLANDRE, M. Joël BALLAS, M. Marc LAURENT, M. Gilles PERRET, M. Vincent GUGLIELMI, Mme Christine GARCIA-PARDOCHE. M. Joseph SOTGIU, M. André PRIVAS.

**Présidente** : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.

**Secrétaire de séance** : M. Gérard FAURAT.

**Agents présents** : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX, M. Rémi PONCELET.

-----

Madame la Présidente ouvre la séance à 17h30, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 25 février 2020
- Information sur le fonctionnement du SyGR pendant la période COVID
- Information entretien végétation
- Avancement des dossiers
- Opération concernant le Gier à Saint Romain en Gier
- Démarche concernant les digues et le Gier à Givors
- Systèmes d'endiguement – études et assistances
- Etude Mézerin en secteur aval
- Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » : Axe Mézerin-Bozançon
- Sensibilisation formation des élus et techniciens et du grand public
- Mandat du cdg69 pour conduire une procédure de commande publique relative au marché d'assurance risques statutaires
- Véhicule de service du SyGR
- Point sur les décisions de la présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

Monsieur Gérard FAURAT est désigné secrétaire de séance.

## **1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 25 février 2020**

Madame la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte-rendu du Comité Syndical du 25 février 2020, puis elle demande de l'approuver.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## **2. Information sur le fonctionnement du SyGR pendant la période COVID**

Madame Murielle PAPIRNYK indique que pendant la période de confinement, les agents du SyGR ont continué leurs missions en télétravail. Ils ont eu accès à un VPN sur leurs ordinateurs personnels, grâce aux services support de la Ville de Givors, ainsi que la possibilité de créer des visio conférences (sur StarLeaf). Des visioconférences ont été organisées régulièrement afin de faire un point sur les dossiers en cours. Depuis la fin du mois d'avril, un roulement de présences a été mis en place. Ce fonctionnement a permis d'assurer la continuité des missions, toutefois, dans des conditions plus compliquées. Les agents sont revenus totalement en présentiel depuis le 13 juillet 2020.

Monsieur Gérard FAURAT demande si les agents ont fait une coupure pendant cette période. Madame PAPIRNYK indique qu'aucune coupure n'a été faite, grâce à l'accès VPN. Les agents ont continué à travailler sans coupure.

## **3. Information entretien végétation**

Monsieur Rémi PONCELET présente l'entretien de la végétation pour le début d'année 2020. Il précise qu'il n'y a pas pu avoir d'intervention en entretien de végétation pendant la période de confinement liée à la gestion sanitaire du COVID. Ainsi, le programme annuel des interventions a été décalé de plusieurs semaines. Par ailleurs, les brigades rivières sont de surcroît très sollicitées à compter de leur reprise pour le reste de l'année. Il a fallu prioriser les interventions (une carte des secteurs est présentée). Les opérations de lutte contre la renouée du Japon ont démarré avec quelques semaines de retard. Les travaux prévus pour lutter contre les renouées asiatiques sont l'arrachage manuel, la fauche répétée et le broyage des cannes. Des photos ont été exposées afin de montrer l'évolution de l'envahissement de la renouée du Japon à Givors et sur le Bozançon. On constate un net abaissement de la vigueur de reprise de cette espèce, et également que la végétation (existante ou qui a été semée ou plantée par le SyGR) prend progressivement le dessus et contraint la Renouée du Japon.

Monsieur Pierre GONON demande si un bâchage pourrait être envisagé. Monsieur Rémi PONCELET présente un bâchage du massif de renouées situé en berge du Bozançon à La Madeleine qui a été réalisé par Saint Etienne Métropole. Par ailleurs, le SyGR a mis en œuvre cette pratique notamment sur le Bozançon en aval immédiat de la Renavelière. Cette technique empêche nettement la repousse de la Renouée du Japon. Il est constaté que la Renouée du Japon tache de repousser sous la bâche, mais elle pousse en « tire bouchon » et blanche.

## **4. Avancement des dossiers**

Acquisition et démolition de bâti exposés aux inondations, quartier Saint Lazare à Givors :

Madame la Présidente indique dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, et dans un objectif de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, les habitations du quartier de Saint Lazare à Givors, acquises en 2016, ont été démolies en avril/mai 2020. Monsieur Rémi PONCELET précise qu'il y a eu plusieurs phases de travaux avec le désamiantage, le tri et l'évacuation des déchets, l'excavation des fondations, la déconstruction, le remblais et l'apport de terre végétale.

L'ensemble de ces travaux ont été réceptionnés le 7 mai 2020. Des photos sont présentées pour montrer des images de chantier et le terrain en fin de travaux. Monsieur Rémi PONCELET ajoute que pour éviter les intrusions, plusieurs actions ont été mise en œuvre : des blocs, un fossé et le terrain a été griffé. Cependant, un mois après l'ambrosie a fait son apparition. Il est prévu deux opérations de fauchage, une le jeudi 23 juillet 2020 et une autre courant septembre, puis un engazonnement pour finaliser la remise en état.

Monsieur Pierre GONON demande ce qu'il sera fait du terrain. Madame la Présidente répond que ce terrain va servir pour l'opération d'aménagement du Gier à Givors. Cette zone pourra servir d'expansion de crue de façon à abaisser la hauteur d'eau en crue.

#### Panneaux signalétiques noms des cours d'eau :

Un projet d'installation de panneaux signalétiques de cours d'eau a été conçu dans le cadre de l'entente avec Saint-Etienne-Métropole sur le bassin versant du Gier. Monsieur Rémi PONCELET présente les panneaux signalétiques de noms des cours d'eau qui ont été commandés. Treize panneaux ont été commandés et seront installés avant la fin de l'année sur la partie rhodanienne. Il est précisé que certains ont déjà été posés par la SNCF car ils sont posés sur des ouvrages de la voie ferrée.

## 5. Opération concernant le Gier à Saint-Romain-en-Gier

Madame Murielle PAPIRNYK présente l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Gier à Saint-Romain-en-Gier. Suite à décision délibérée, le SyGR a lancé une consultation concernant un assistant maîtrise d'ouvrage de façon à bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement dans la conduite de l'opération, la concertation, la communication, la coordination des acteurs, la maîtrise foncière, le suivi de la maîtrise d'œuvre, puis de poursuivre avec les études et la maîtrise d'œuvre. Cette assistance est nécessaire au regard de la complexité du dossier et du nombre d'interlocuteurs.

La date de remise des offres était initialement fixée au 14 avril 2020 et a été prolongée au 4 mai 2020 du fait de la période COVID. L'analyse des candidatures et des offres a été présentée le 4 juin 2020. Un courrier de négociation a été envoyé. Suite aux précisions apportées, l'entreprise la mieux classée obtient ainsi une note de 17,5/20 pour la valeur technique après négociation. Cette analyse a été validée par les élus le 26 juin 2020. Il est décidé de retenir ce bureau d'études pour un montant d'offre maximum de 100 000 € HT (marché à bons de commande).

Madame Murielle PAPIRNYK précise que cette prestation ne pourra être financée par l'Etat dans le cadre du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) Gier que suite à dépôt d'un avenant au PAPI Gier. En effet, cette assistance n'était pas indiquée dans le dossier de PAPI initial, ce qui excluait des subventions à hauteur de 50 %. La rédaction de cet avenant est exigeante et source de travail.

La période COVID a conduit à décaler des plannings de réunions et de validation, l'avenant n'a pas pu être finalisé, ainsi, le démarrage du marché est décalé. Le planning suivant est présenté :

	2020			2021	
	octobre	novembre	décembre	janvier	février
Consultation COPIL PAPI - COMITE DE RIVIERE	CORIV				
Délibérations SEM et SyGR pour le dépôt de l'avenant		délib			
Instruction avenant					
Signature avenant					
Dépôt demande de subvention et Signature marché			dépôt demande de subvention	dépôt demande de subvention Signature	signature

Dans l'attente, il est envisagé les assistances suivantes :

- Assistance à la rédaction de l'avenant au PAPI Gier : prise de connaissance du contexte, lecture des documents d'avenant au PAPI, appui à la rédaction de l'avenant sur les fiches

concernant le Gier rhodanien 6.1 (Gier à Givors), 6.2 (Gier à Saint Romain) et 7.1 (Systèmes d'endiguement). Réunion sur site et réunion de rendu. Le montant estimatif est de 3 500 € HT.

- Assistance géotechnicien pour l'opération de restauration du Gier à Saint Romain en Gier : Journée géotechnicien, dont l'estimation est prévue à 710 € HT.

## 6. Démarche concernant les digues et le Gier à Givors (délibération n°2020-09)

Madame la Présidente indique que le SyGR a lancé une étude de faisabilité d'aménagement du Gier à Givors à des fins hydrauliques, écologique et paysagère, étude rattachée au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention du Gier. Son objectif était de préciser le tracé afin de poursuivre sur la phase opérationnelle, en maîtrise d'œuvre et travaux.

Les résultats de l'étude présentés en 2017 et en 2019 comprennent la mise en place de digues localement pour supprimer les débordements, ce qui diffère du projet envisagé au PAPI du Gier. Ainsi de nombreux échanges ont été organisés avec les partenaires techniques et financiers pour travailler sur les suites à envisager.

A ce stade, il est nécessaire de fournir de nouveaux éléments d'aide à la décision aux partenaires et collectivités pour définir le scénario d'aménagement approprié sur le Gier à Givors et solliciter les subventions. Par ailleurs, les études concernant les digues et les études du Gier à Givors interagissent les unes avec les autres, c'est-à-dire que les résultats de l'une sont nécessaires à l'autre pour avancer.

Madame Murielle PAPIRNYK présente un schéma des interconnexions des études et explique sur un secteur exemple le croisement des données à effectuer, pour poursuivre ensuite les démarches.

Au vu de la situation complexe, il a été étudié comment définir la marche à suivre et apporter les compléments nécessaires. Ce travail a conduit à définir plusieurs études ou prestations à réaliser, dont les suivantes :

- Etude d'expertise et d'assistance concernant le Gier à Givors et les digues du Gier Rhodanien (estimation 6000 € HT) ;
- Etude du scénario de crue centennale sans digue et estimation financière (estimation 15000 € HT) ;
- Elaboration du modèle numérique surfacique de l'eau pour l'analyse multicritère PAPI (estimation 3000 € HT) ;
- Analyse multicritère selon le cahier des charges PAPI en vigueur (soit PAPI 3) (estimation 20 000 € HT).

En totalité, ces prestations sont estimées à hauteur de 44 000 € HT. Certaines de ces études sont susceptibles de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50%, dans le cadre du PAPI Gier.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

### LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** cette démarche ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## 7. Systèmes d'endiguement – études et assistances

Madame la Présidente indique que la DDT du Rhône a effectué un recensement des digues de protection contre les inondations. Plusieurs ouvrages sont présents sur le territoire du Gier Rhodanien. Une réglementation spécifique encadre ce type d'ouvrages.

Madame Murielle PAPIRNYK précise que le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 a introduit une règle de classement du « système d'endiguement » (SE), selon l'une des trois classes A, B ou C (population située dans la zone protégée), alors qu'auparavant la règle de classement s'effectuait digue par digue. Des modifications ont été apportées en 2019 par décrets, ce qui conduit à de nouvelles dispositions de classement.

Dans le cadre de ses missions liées à la compétence GEMAPI, le SyGR envisage de réaliser une étude sur les digues présentes sur le territoire, pour réaliser un état des lieux, acquérir des connaissances sur ces ouvrages, connaître la zone de protection, les diagnostiquer et ensuite réaliser des études de danger au cas par cas selon les résultats des phases précédentes et le plan de gestion.

Ensuite, au vu de la complexité technique et administrative attachée à ce métier, le SyGR pourrait être appuyé par un assistant maîtrise d'ouvrage de façon à préciser la rédaction des cahiers des charges et suivre les prestations. Enfin, il sera nécessaire de réaliser les dossiers réglementaires et de régularisation des systèmes d'endiguement.

Ces prestations sont estimées à hauteur de 170 000 € HT selon le détail ci-dessous. Il est envisagé de solliciter une demande de subvention à hauteur de 50%, dans le cadre du PAPI Gier et démarrer ces opérations. Le dépôt de l'avenant permettra donc de bénéficier de subvention alors qu'aujourd'hui elles seraient de 0 %.

<b>Intitulé des dépenses</b>	
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)	20 000,00 €
Etude de définition, état des lieux, acquisition de connaissances, zone de protection	25 000,00 €
Diagnostic et études de danger	110 000,00 €
Dossiers réglementaires et dossier de gestion des ouvrages	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000,00 €</b>

Initialement, il était envisagé de délibérer sur ce sujet au présent comité syndical. Madame Murielle PAPIRNYK précise que la délibération est reportée de façon à être la plus adaptée en regard de l'avenant au PAPI Gier en cours de rédaction. Les délibérations seront proposées courant octobre ou novembre.

## 8. Etude Mézerin en secteur aval (délibération n°2020-10)

Monsieur Rémi PONCELET présente l'étude Mézerin en secteur aval. Le Mézerin est un affluent de rive droite du Gier identifié comme réservoir biologique dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse pour ses habitats piscicoles, il abrite notamment des populations de truites fario. Il est classé en liste 1 en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. De plus, l'axe Mézerin - Bozançon est un corridor biologique du schéma régional de cohérence écologique reliant le massif du Pilat et les monts du Lyonnais.

Plusieurs seuils jalonnent le tracé du Mézerin, notamment l'ouvrage ROE54028, lié à l'ouvrage SNCF situé sur le Mézerin à l'aval. Le radier de cet ouvrage s'étend sur une vingtaine de mètres et cumule une hauteur de chute de près de 3m.

Le SyGR souhaite réaliser une étude pour améliorer la franchissabilité au droit de cet ouvrage en vue de rétablir les fonctionnalités du tronçon entre le pont SNCF et la confluence avec le Gier. L'étude de faisabilité comprendra l'état des lieux, la proposition de plusieurs scénarios d'aménagement et le développement du scénario retenu en avant-projet puis projet. Le contenu de l'étude portera aussi sur la prospection, l'animation, et la participation à la concertation pour la restauration de l'axe Bozançon-Mézerin.

Le chiffrage estimatif pour cette étude est le suivant :

Secteur	Missions	HT	
Mézerin	Etudes de faisabilité	Etudes préliminaires	17 000 €
		Définition des scénarios	
		Avant projet sommaire	
		Avant projet définitif	
	Etudes Projet		6 000 €
	Lever topographique		10 000 €
	Etude géotechnique		1 750 €
	Etude hydrologique		7 640 €
	Modélisation hydraulique		10 000 €
Total (HT)		55 390 €	
TVA	20%	11 078 €	
Total (TTC)		66 468 €	

Ces études sont inscrites au contrat de rivière Gier et affluents (action B2-6) et au contrat vert et bleu « Grand Pilat » (TRA 1.3.2D).

Ces études sont susceptibles de bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'eau et de la Région Rhône Alpes. Elles comprennent les études de faisabilité, les levers topographiques, une étude hydrologique et une étude hydraulique.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

#### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet d'étude pour améliorer la continuité écologique sur le Mézerin.
- **AUTORISE** Madame La Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à cette opération, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## 9. Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » : axe Mézerin-Bozançon (délibération n°2020-11)

Dans la suite du point précédent, il est envisagé de délibérer afin de déposer des demandes de subventions dans le cadre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » et de démarrer cette opération.

Le Mézerin et le Bozançon sont deux affluents du Gier identifiés comme réservoirs biologiques dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse pour ses habitats piscicoles. L'axe entre ces deux cours d'eau est un corridor biologique du schéma régional de cohérence écologique reliant le massif du Pilat et les monts du Lyonnais.

Le montant global du projet est estimé à 78 390 euros €. Il se compose d'une section d'investissement correspondant à l'étude externalisée sur le Mézerin estimée à 55 390 euros HT et d'une section fonctionnement correspondant aux frais d'animation et de pilotage chiffrée à 23 000 euros TTC. Ce projet peut faire l'objet d'une subvention de la part de la région Auvergne Rhône Alpes et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

## LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet d'étude pour améliorer la continuité écologique de l'axe Mézerin-Bozançon.
- **AUTORISE** Madame La Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame La Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » et auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## 10. Sensibilisation formation des élus et techniciens et du grand public (délibérations n°2020-12 et n°2020-13)

Madame Murielle PAPIRNYK expose que le territoire du Gier Rhodanien est concerné par les enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La sensibilisation des acteurs du territoire sur les enjeux du bassin versant Gier en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est prévue au Volet C du Contrat de Rivière, Impliquer et associer les acteurs et usagers, au niveau de la fiche action C1-5.

La formation des élus et techniciens est prévue à l'Axe I du PAPI Gier, Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, au niveau de la fiche action 1.8.

La sensibilisation et l'information de la population sur les risques et les comportements à adopter est prévue à l'Axe I du PAPI Gier, Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, au niveau de la fiche action 1.6

Le SyGR souhaite développer cette action à l'appui d'un programme intégrant réunions d'information des nouveaux élus, visite de travaux, formation gestionnaire de digues, formation sur les milieux aquatiques et les inondations, la conduite à tenir en milieu inondé et la sécurité et sensibilisation du grand public, et mettre en œuvre des opérations de communication associées afin de sensibiliser.

Les agents du SyGR organiseront une partie de ces journées. Le montant estimatif des prestations externes est de 15 000 € HT, selon les estimations suivantes :

Intitulé	simul 1	simul 2			simul 1	simul 2
Réunion d'information auprès des nouveaux élus du SyGR	1	2	réunion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Visite de travaux réalisés sur le Gier et sur les bassins versants voisins	2	2	visites	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Formation sur les aspects inondations, présentation des crues du territoire, intégration du risque dans l'urbanisme	1	1	session	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Formation sur la conduite à tenir en milieu inondé	1	2	sessions	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Formation sur la sécurité en eau vive	1	1	session	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Sensibilisation sur les aspects inondations et risques	1	1	sensibilisation	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

<b>TOTAL</b>					<b>11 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
Réalisation d'un film sur les formations et sensibilisations					3 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>14 000,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>

Une partie de ces prestations sont susceptibles d'être financées à hauteur de 50% par l'Etat dans le cadre du PAPI Gier. Une partie de ces prestations est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau.

Au regard des demandes de subventions il est nécessaire de faire deux délibérations.

La première délibération concerne la demande de subvention pour la sensibilisation et formation des élus et techniciens. Le montant estimatif des prestations externes est de 10 000 € HT.

Ces prestations sont susceptibles d'être financées à hauteur de 50% par l'Etat dans le cadre du PAPI Gier. Une partie de ces prestations est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI et auprès de l'Agence de l'Eau.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La deuxième délibération concerne la demande de subvention pour la sensibilisation et information auprès de la population.

Le montant estimatif des prestations externes est de 4 000 € HT. Ces prestations sont susceptibles d'être financées à hauteur de 50% par l'Etat dans le cadre du PAPI Gier.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI et auprès de l'Agence de l'Eau.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**11. Mandat du CDG69 pour conduire une procédure de commande publique relative au marché d'assurance risques statutaires (délibération n°2020-14)**



Madame Claudie MURIGNEUX explique que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir, il est possible de souscrire un contrat d'assurance pour se garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon. Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics. Afin de pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte du SyGR.

Un contrat est actuellement en cours, avec le CDG69 et le prestataire CNP, précédemment retenu. Le CDG69 propose deux options possibles au choix du SyGR pour les agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Ou

Tous les risques sans la maladie ordinaire : décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Actuellement, le SyGR dispose d'un contrat pour tous les risques. Il est proposé de repartir sur les mêmes bases de contrat et de demander au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer :

#### **LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de demander au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de le garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes** :

##### **Agents affiliés à la CNRACL :**

- **Tous les risques** : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption/paternité, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

## **12. Véhicule de service du SyGR (délibération n°2020-15)**

Madame la Présidente expose qu'au regard des compétences du SyGR, les agents du SyGR sont amenés à effectuer des déplacements notamment pour les prospections de terrain, le suivi des opérations d'entretien de la végétation ou de restauration de cours d'eau, les réunions, se rendre en formation. En conséquence, une location de véhicule de service est envisagée.

Monsieur Rémi PONCELET explique que des devis ont été réalisés pour louer un véhicule type Renault Kangoo ou Peugeot Partner ou Dacia Duster ou Dacia Sandero, pour une durée de 3 à 5 ans environ. Les devis présentés intègrent un contrat avec la location longue durée et l'entretien courant du véhicule, ainsi que des compléments associés à son utilisation. Une assurance tous risques sera contractualisée en plus (des devis seront demandés ultérieurement). Le montant estimatif global est de 383 € TTC par

mois, soit 23 000 € TTC sur 5 ans. Monsieur Rémi PONCELET indique que c'est la Dacia SANDERO STEPWAY qui correspondrait le plus aux besoins du SyGR.

Monsieur Gérard FAURAT, Monsieur Pierre GONON, Madame Virginie OSTOJIC demandent s'il ne serait pas plus opportun d'acheter un véhicule neuf, au regard des montants de la location.

Après échanges avec l'ensemble des délégués présents, il est envisagé de modifier la délibération pour acquérir un véhicule et non procéder à une location longue durée.

Les conditions d'utilisation du véhicule de service sont détaillées dans le règlement d'utilisation du véhicule de service du SyGR. Il sera utilisé par les agents pour les besoins de leurs missions, les heures et jours de travail. Pour des facilités d'organisation du travail, il sera possible qu'un agent disposant d'un véhicule de service puisse, dans le cadre du prolongement des déplacements professionnels effectués à l'aide du véhicule, solliciter de l'autorité territoriale une autorisation de remisage à domicile.

Le montant estimatif global est de 20 000 € TTC.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer :

**LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** cette opération ;
- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du véhicule de service du SyGR ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget du SyGR ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### 13. Point sur les décisions de la présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Madame la Présidente indique les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 25 février 2020 jusqu'à ce jour en vertu de sa délégation de signature par la délibération n°14-9 du 14 mai 2014.

Date de signature	N° engagement	Prestataire	Descriptif / Commentaire	Montant engagement total en € TTC
<b>Acquisition de matériel informatique et de logiciels</b>				
	SI200013	AUTOCAD	Abonnement sur trois ans	4 440,30
<b>Site Internet</b>				
<b>Plateforme de dématérialisation des marchés publics</b>				
<b>Adhésions - Journées formations</b>				
	SI200007	France DIGUES	Cotisations 2020	750,00
	SI200008	ARRAA	Cotisations 2020	350,00
<b>Petites fournitures d'équipement</b>				
	SI200010	PHARMACIE COLLINET VERICEL	Masques et Gels	83,00
<b>Livres - Abonnements</b>				
<b>Honoraires - Etudes</b>				
<b>Service remplacements - CDG69</b>				
<b>Conseils juridiques - Assistance CDG 69</b>				
	SI200004	CDG69	Participation gestion dossier assurance 2020	71,95
<b>TOTAL</b>				<b>5 695,25</b>

## 14. Points divers et questions

### Formation des nouveaux élus / Déroulement rentrée 2020 :

Madame Murielle PAPIRNYK expose qu'une réunion d'information préparatoire auprès des nouveaux élus aura lieu, avant le 1er comité syndical (CS) d'installation, à la fin du mois d'août ou début septembre.

Les points envisagés sont les suivants :

- Présentation du SyGR, historique, compétences, entente SEM SyGR,
- Fonctionnement institutionnel du syndicat
- Les enjeux du territoire : milieux aquatiques, inondations
- Présentation du Contrat de Rivière Gier : les volets
- Présentation du PAPI Gier : les axes
- Présentation des actions en entretien de végétation
- Présentation des opérations de restauration du Gier

Un doodle va être créé pour recueillir les disponibilités de chacun.

Madame PAPIRNYK expose le calendrier pour les prochains comités syndicaux :

- Un premier CS (installation du comité syndical) sera organisé en septembre 2020 ;
- Ensuite, un deuxième CS (délégations,...) est envisagé en septembre 2020 ;
- Un Comité de Rivière est envisagé en octobre 2020 ;
- Un CS sera également nécessaire de novembre 2020, pour notamment l'entente et le dépôt de l'avenant au PAPI Gier

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Fait à Givors, le 24 juillet 2020

La Présidente,  
Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA



**Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)  
Mairie de Givors  
Place Camille Vallin  
69700 GIVORS  
Tél. 04 72 49 18 18**